

## **DNB : projet de déclaration commune SE-UNSA et SGEN-CFDT au CSE du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Sanctionnant la fin de la scolarité obligatoire, le DNB est le premier diplôme rencontré par les élèves dans leur carrière scolaire. Pour près de 150 000 d'entre eux, qui quittent chaque année le système éducatif sans qualification ni diplôme, c'est aussi souvent le dernier.

Diplôme aux objectifs et aux contours incertains, le DNB n'a jusqu'à présent jamais su faire la preuve de son utilité, à moins de le voir comme un moyen commode pour tenir classes et élèves...

Véritable arlésienne du MEN, sa rénovation est en projet depuis la fin du siècle dernier. Quatre ans après le vote de la loi d'orientation, le ministère a rouvert le dossier afin que le DNB intègre et atteste la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. On s'attendait donc à des changements significatifs, tant la logique de validation des acquis réels des élèves heurte de front celle des notes chiffrées et des moyennes, qui est au cœur de l'actuel brevet. Du reste, les travaux exploratoires avec le ministère avaient fait naître l'espoir d'un profond changement de perspective vers une évaluation mesurant les acquis des élèves plutôt que leurs insuffisances. C'est ainsi que le contrôle continu ne devait intervenir que positivement pour la très grande majorité des disciplines. Ce changement, en apparence anodin, représentait un signal fort adressé au système en faveur d'une évaluation plus positive et au service des apprentissages et des acquis des élèves. Las, le ministère a finalement choisi de conserver le « bon vieux » DNB en lui adjoignant l'attestation du socle et l'évaluation de l'histoire des arts. Les esprits conservateurs et inquiets, qui déjà s' alarmaient d'une mesure démagogique devant fatalement conduire à un diplôme bradé, peuvent donc se rassurer. Ils l'ont une fois de plus emporté.

Le projet, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, prétend concilier deux logiques inconciliables: celle de la validation progressive des acquis des élèves d'une part, et celle, traditionnelle, du contrôle continu et des épreuves terminales donnant lieu à notation chiffrée et établissement d'une moyenne. Certes, la loi d'orientation de 2005 n'a pas rendu la tâche facile à ceux qui défendent la logique du socle en imposant une note de vie scolaire et en créant des bourses au « mérite » attribuées sur la base de mentions au DNB. Le projet final du ministère porte la marque de cette contradiction originelle. Mais ce qui est particulièrement grave aujourd'hui, c'est que quatre ans après le vote de la loi d'orientation, à travers ce projet, le ministère refuse toujours de dire quelle logique doit primer à terme et maintient les enseignants dans une position schizophrène intenable.

Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, qui partagent la même approche de la finalité du DNB et la même analyse du projet de la DGESCO, se sont associés pour proposer plusieurs amendements au projet du ministère.

Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT sont toujours convaincus que la note de vie scolaire n'est pas une forme adéquate d'évaluation des compétences sociales et civiques et sont toujours opposés à la logique qui sous-tend les bourses au mérite. Pour autant, les amendements qu'ils proposent respectent le cadre de l'article 332-6 de la loi d'orientation de 2005. Le ministre a choisi d'appliquer la loi a minima, en ajoutant une couche nouvelle à un noyau ancien inchangé. Les amendements que nous allons soumettre au vote du CSE montrent que, dans le cadre de la loi, il est possible de proposer un nouveau DNB, pédagogiquement ambitieux, porteur d'évolutions positives et indiquant clairement la logique à privilégier en cohérence avec le premier objectif de la loi d'orientation, à savoir 100% de qualifiés à la sortie du système éducatif.